

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil d'administration tenue à la salle publique du centre administratif du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay le 13 janvier 2026, à 19h, sous la présidence de M. Érick Chamberland et à laquelle tous les membres ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et à laquelle le quorum a été constaté.

Les membres du Conseil d'administration :	Sont présents, présentes, M ^{mes} Brassard, Josée Collard, Stéphanie Girard, Anne Laforge, Marie-Christine Rose, Nadia Tremblay, Isabelle	MM. Bilodeau, Éric Chamberland, Érick Desgagné, Jonathan Dickey Bessette, Steve Fillion, Christian Gaudreault, Charles Girard, Dominic Girard, Simon Tremblay, Gabriel
Sont également présents :	M ^{mes} Boulianne, Sandra Hudon, Julie	MM. Proulx, Jean-Francois Lavoie, Régis
Est absente :	M ^{me} Cyr, Chantale	

CA-2026-001

Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot de bienvenue de la présidence

Monsieur Érick Chamberland, président, souhaite la bienvenue à tous, il est 19h05.
Confirmation que le quorum est atteint.

CA-2026-002

Proposition d'ajournement de la séance extraordinaire

Comme le stipule l'article 11.1.5 des Règles de fonctionnement du Conseil d'administration, le Conseil d'administration a le pouvoir d'ajourner une séance.

Il est proposé par M. Jonathan Desgagné et résolu unanimement :

D'AJOURNER la présente séance extraordinaire au 20 janvier 2026 à 19h. L'ajournement aura lieu à la salle publique du centre administratif du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay. Il est 19h07.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du 13 janvier 2026 à 19h ajournée au 20 janvier 2026 à 19h, tenue à la salle publique du centre administratif du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, sous la présidence de M. Érick Chamberland et à laquelle tous les membres ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et à laquelle le quorum a été constaté.

Les membres du Conseil d'administration :	Sont présents, présentes, M ^{mes} Brassard, Josée Collard, Stéphanie Girard, Anne Laforge, Marie-Christine Rose, Nadia Tremblay, Isabelle	MM. Bilodeau, Éric Chamberland, Érick Desgagné, Jonathan Dickey Bessette, Steve Fillion, Christian Gaudreault, Charles Girard, Dominic Girard, Simon
Sont également présents :	M ^{mes} Boulianne, Sandra Hudon, Julie	MM. Proulx, Jean-Francois Lavoie, Régis
Sont absents (es)	M ^{me} Cyr, Chantale	M. Tremblay, Gabriel

CA-2026-003

Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot de bienvenue de la présidence

Monsieur Érick Chamberland, président, souhaite la bienvenue à tous, il est 19h.
Confirmation que le quorum est atteint.

CA-2026-004

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jonathan Desgagné et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé :

- 1. Ouverture de la séance**
 - 1.1 Vérification du quorum et mot de bienvenue de la présidence
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 2. Suivi résolution CA-2025-108 et autre résolution afférente le cas échéant**
- 3. Période de questions du public**
- 4. Clôture de la séance**

ADOPTÉE

CA-2026-005

Suivi Résolution CA-2025-108 et autre résolution afférente le cas échéant

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de dispositions de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique* et édictant la *Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation*, L.Q. 2023, c. 32;

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'instruction publique* en vigueur en date de la présente résolution;

CONSIDÉRANT la Résolution CA-2025-108 adoptée le 26 novembre 2025 par le Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT que la Résolution CA-2025-108 prévoit la mise en place de mesures temporaires jusqu'à ce que l'autorité compétente ait statué sur la situation;

CONSIDÉRANT qu'il revient au Conseil d'administration de statuer sur la situation en date de la présente résolution;

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*,

Il est proposé par M. Christian Fillion et résolu unanimement :

DE MAINTENIR les mesures mises en place par la Résolution CA-2025-108 jusqu'au 30 juin 2026;

D'APPROUVER les modalités d'entente intervenues concernant la situation;

D'AUTORISER le président à signer tout document pour donner effet à la présente résolution, étant entendu que tout document sera conservé de manière strictement confidentielle en conformité notamment avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

ADOPTÉE

CA-2026-006

Période de questions du public

Aucun public

CA-2026-007

Clôture de la séance ajournée


Il est proposé par Mme Josée Brassard et résolu unanimement :

DE CLORE la séance. Il est 19h08.

ADOPTÉE



La secrétaire générale



Le président